

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

### **DELIBERATION N°2022.00599**

APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48 Nombre de pouvoirs : 15 Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

# Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Régis CADEGROS, Gilles BOUDARD, M. M. Marc CHASSAUBENE. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA. M. Christophe FAVERJON, Mme Svlvie FAYOLLE. Jean-Claude FLACHAT. Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS. M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Jean-Marc M. Jean-Paul RIVAT. M. SARDAT. Mme Nadia SEMACHE, SERVANT. M. Christian M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

#### **Pouvoirs:**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221215-D202200599I0

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

# Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE



# **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

APPEL A PROJETS A DESTINATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES FILIERES D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE LA REDUCTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération n°2021.00432 du 21 octobre 2021, le Bureau métropolitain a approuvé le lancement d'un appel à projets à destination des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), visant à soutenir des initiatives en faveur de la réduction des déchets.

Cet appel à projets a pour ambition d'accompagner des projets qui proposent un nouveau service, concept et/ou process de transformation et/ou de commercialisation, concourant au développement de projets d'économie circulaire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, et visant à contribuer à la réduction des déchets produits sur le territoire métropolitain.

Les actions soutenues lors de cet appel à projet devaient répondre à au moins l'un des objectifs thématiques suivants :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Le développement des pratiques sur la seconde vie des produits, en alternative à l'abandon d'objets en état d'usage,
- Le développement d'alternatives aux emballages et bouteilles jetables via des solutions d'emballages et de contenants réutilisables,
- Le développement de la mutualisation de biens / usages,
- Plus globalement, la mise en œuvre de solutions nouvelles d'économie circulaire permettant de réduire les volumes de déchets entrant dans les filières traditionnelles de collecte et de traitement.

Le processus de mise en œuvre de l'appel à projets est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets en novembre 2021,
- Sélection du ou des candidats le 9 décembre 2021,
- Première phase d'accompagnement des candidats, financements Direction du Développement économique (2022),
- Deuxième phase d'accompagnement des candidats, financement Direction Gestion des Déchets (2022-2023).

L'instruction technique des dossiers a été réalisée par les Directions du Développement économique et de la Gestion des Déchets de Saint-Etienne Métropole. Ces avis techniques ont été transmis à Madame la Vice-Présidente de Saint-Etienne Métropole en charge de l'Economie Sociale et Solidaire et Monsieur le Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la gestion et du traitement des déchets, qui, après avoir auditionné les entreprises sélectionnées répondant aux critères d'éligibilité, le 9 décembre 2021, ont validé la liste des lauréats retenus.

L'intervention de Saint-Etienne Métropole auprès des lauréats est prévue selon les modalités suivantes :

- Première phase, initiation des projets : une subvention au titre du fonctionnement du ou des projets retenus d'une enveloppe totale de 20 000 € avec un taux d'intervention de 80 % maximum. Cette enveloppe a été répartie sur les 2 projets retenus.
- Deuxième phase, déploiement des projets : une subvention au titre du fonctionnement du ou des projets retenus d'une enveloppe totale de 20 000 € avec un taux d'intervention de 80 % maximum et une subvention au titre de l'investissement du ou des projets retenus d'une enveloppe totale de 20 000 € avec un taux d'intervention de 60 % maximum.

Les dépenses éligibles et le cadre d'intervention sont précisés dans le règlement de l'appel à projets délibéré le 21 octobre 2021, et dans les conventions signées entre Saint-Etienne Métropole et les lauréats retenus.

Suite au jury du 9 décembre 2021, 2 lauréats ont été retenus pour la première phase : La Fabrique de la Transition et la SCIC Compost'Ond.

Le projet porté par Compost'Ond n'a pas connu le développement espéré et ne sera donc pas financé lors de la deuxième phase.

En revanche le projet porté par la Fabrique de la Transition va poursuivre son déploiement et bénéficier des financements prévus lors de la deuxième phase.

Ce projet concerne la mise en œuvre d'un label « Tables en transition » regroupant les partenaires suivants : Fabrique de la Transition, Ferme en Quartiers, les Coursiers Stéphanois, le Lien 42, Dabba consignes, Compost'Ond. Ce label sera attribué aux restaurateurs remplissant au moins 2 des 5 critères suivants :

- 1. Livraison des produits alimentaires à faible impact carbone : cyclistes salariés (en ville) ;
- 2. Valorisation des déchets alimentaires produits : compostage autonome, ou collecte séparée et traitement déchets produits avec une valorisation en agriculture biologique ;
- 3. Approvisionnement en produits alimentaires biologiques et locaux ;
- 4. Consigne des contenants;
- 5. Participation à l'économie locale, via le Lien 42.

Le projet sera désormais porté par la nouvelle association, créée spécifiquement pour gérer ce label : La Table en Transition.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le financement de la deuxième phase de l'appel à projets à destination des acteurs de l'ESS en faveur de la réduction des déchets sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, doté d'un budget de 20 000 € pour une subvention en fonctionnement et de 20 000 € pour une subvention en investissement;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec l'association La Table en Transition une convention d'attribution de ces aides;
- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 destination REDUC du budget principal des Déchets de l'exercice 2022.
- la dépense d'investissement correspondante sera imputée sur la destination REDUC du budget principal des Déchets de l'exercice 2022.

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH

4ème Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

lervé REYNAUD